

VILLE DE CLAMART



DÉMOCRATIE LOCALE

Vous souhaitez vous investir dans la vie de votre quartier? Le service Démocratie locale vous accompagne dans vos initiatives, vous informe et vous consulte sur les projets de la Mairie.

LES QUARTIERS DE CLAMART

La Ville de Clamart se compose de 7 quartiers. Au sein de chacun, 2 lieux d'informations, de débats et d'initiatives : les Conseils de quartier et les Comités de pilotage, qui permettent aux habitants de s'impliquer plus activement dans la vie de leur quartier.

LE CONSEIL DE QUARTIER

Le Conseil de quartier est le lieu privilégié de la concertation entre les citoyens clamartois et les élus. Assemblée ouverte à tous les habitants du quartier, il se réunit 1 fois par an. C'est un lieu d'information sur les projets de la Ville et d'échange pour tous les habitants. Au cours de ces séances plénières, présidées par le Maire et les Élu(e)s délégués de quartier, la parole est laissée aux habitants afin qu'ils fassent connaître leurs attentes, leurs souhaits et leurs idées.

LE COMITÉ DE PILOTAGE

Le Comité de pilotage est une instance plus réduite, constituée de citoyens volontaires (de 20 à 40 personnes en fonction des quartiers). Ces derniers se réunissent avec les élus de quartier environ 4 fois par an pour s'informer plus avant des projets de leur quartier, débattre, poser des questions, mieux faire connaître leurs attentes et proposer des pistes de réflexion.

L'objectif de ces réunions est de trouver, tous ensemble, dans le respect mutuel des opinions de chacun et au service de l'intérêt général, des solutions aux problématiques du quartier. Chaque réunion donne lieu à un compte-rendu qui est rendu public, accessible sur le site internet de la mairie.

Le Comité de pilotage a aussi un rôle d'animation de la vie de quartier. Un budget alloué à chaque Comité de pilotage permet de financer des projets collectifs partagés. Des manifestations initiées par les Comités de pilotage sont aujourd'hui devenues incontournables (Mini puces, Urban Clam Trail, Brocante des enfants, repas et fêtes de quartier...).

Pour intégrer un Comité de pilotage, certaines conditions sont nécessaires :

- › Habiter ou travailler dans le quartier
- › Être inscrit sur les listes électorales
- › Ne pas être salarié de la Ville directement ou indirectement
- › Ne pas être titulaire d'un mandat électoral politique

D'autres modes de concertation

Pour les sujets dont l'importance s'étend au-delà d'un quartier, la mairie peut proposer des dispositifs de concertation adaptés (consultations communales, réunions ou groupes de travail inter-quartiers, etc.).

LES ÉLUS DES QUARTIERS

CONTACT



SERVICE DÉMOCRATIE LOCALE

3 rue Pierre et Marie Curie

☎ 01 46 62 35 11

@ democratie-locale@clamart.fr

À LIRE AUSSI



COMITÉS DE PILOTAGE

🔍 [LIRE LA SUITE](#)



MAISONS DE QUARTIERS

[🔍 LIRE LA SUITE](#)



ACCUEIL DES NOUVEAUX CLAMARTOIS

[🔍 LIRE LA SUITE](#)



MAIRIE DE CLAMART

PLACE MAURICE GUNSBOURG
92140 CLAMART

HORAIRES:

Mairie de Clamart
Espace d'accueil Clamart&Vous
Adresse : place Maurice Gunsbourg
92140 CLAMART
01 46 62 35 35

LUNDI : 08h30 12h30 - 13h30 18h00
MARDI : fermé le matin - 13h30 18h00
MER. : 08h30 12h30 - 13h30 18h00
JEUDI : fermé le matin - 13h30 18h00
VEN. : 08h30 12h30 - 13h30 17h00
SAMEDI : fermé

MAIRIE ANNEXE DU PAVE BLANC
FERMEE JUSQU'A NOUVEL ORDRE.